

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Consulter en ligne le résultat de votre examen du permis de conduire

Accéder au Service en ligne

Pour connaître le résultat de votre examen du permis de conduire, connectez-vous à la plateforme RdvPermis.

Votre résultat est disponible dès le lendemain du passage de l'examen.

En cas de résultat favorable, télécharger votre **certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)**.

Votre CEPC, accompagné d'une pièce d'identité, sert de permis de conduire pendant **4 mois à partir du jour de l'examen**.

En cas de contrôle des forces de l'ordre, présentez le CEPC en version papier ou numérique (à partir de votre smartphone ou d'une tablette).

Le CEPC ne permet pas de conduire à l'étranger.

